



## Dossier d'Approbation



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du

Le Maire,  
Michel RENOU  


# Concertation

AGENCE CITTE CLAES

6, rue Gustave Eiffel case 4005 – 44806 Saint Herblain Cedex  
Tel : 02.51.78.67.97 E-mail : [agence.citte-claes@citte.biz](mailto:agence.citte-claes@citte.biz)



MAIRIE de

# LANGON

Département  
d'ILLE-&-VILAINE



## Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### Présentation du PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

---

# RÉUNION PUBLIQUE

le 19 Avril 2017 à 19h

à la Salle Polyvalente  
2 rue du Stade 35660 LANGON



MAIRIE DE LANGON - 6, Rue Brûlerie 35660 LANGON

Tél. 02 99 08 76 55 - Fax 02 99 08 74 24

[www.ville-langon.fr](http://www.ville-langon.fr)

[mairielangon35@wanadoo.fr](mailto:mairielangon35@wanadoo.fr)

MAIRIE de

# LANGON

Département  
d'ILLE-&-VILAINE



## Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à l'évolution et aux modifications  
Présentation du nouveau PADD  
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

---

# RÉUNION PUBLIQUE

le 16 Avril 2018 à 18h30

à la Salle Polyvalente  
2 rue du Stade 35660 LANGON



MAIRIE DE LANGON - 6, Rue Brûlerie 35660 LANGON  
Tél. 02 99 08 76 55 - Fax 02 99 08 74 24  
[www.ville-langon.fr](http://www.ville-langon.fr)  
[mairielangon35@wanadoo.fr](mailto:mairielangon35@wanadoo.fr)



le 15 Mars 2019  
PANNEAU AFFICHAGE  
Extérieur Mairie



**Mairie de LANGON**  
Département DORDOGNE

**Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**Suite à l'évolution et aux modifications  
Présentation du nouveau PADD**  
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

---

**RÉUNION PUBLIQUE**

**le 16 Avril 2018 à 18h30**

**à la Salle Polyvalente  
2 rue du Stade 35660 LANGON**



Mairie de LANGON - 2, rue du Stade - 35660 LANGON  
Téléphone 03 57 00 14 24 - Fax 03 57 00 14 24  
www.mairie-langon.fr  
mairie@ville-langon.fr



le 15 Mars 2019  
PANNEAU AFFICHAGE  
Intérieur Mairie

Document administratif affiché sur le panneau.

Document administratif affiché sur le panneau.

Document administratif affiché sur le panneau.

**LEZARD**  
Mairie de La Roche-Beaucourt (73)  
Date d'adoption de la délibération  
M. le Maire  
Le 15 Mars 2019

Document administratif affiché sur le panneau.

Document administratif affiché sur le panneau.

Document administratif affiché sur le panneau.

Document administratif affiché sur le panneau.

Document administratif affiché sur le panneau.



# Page du Site Internet de la Commune, le 18 Mars 2019

Tableau de bord

VIE MUNICIPALE À TOUS LES ÂGES AU QUOTIDIEN VIE ASSOCIATIVE VIE ÉCONOMIQUE HISTOIRE ET TOURISME

LANGON 35.BZH

BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE ILLE ET VILAINE

Rechercher sur le site... OK

Diéconnexion

## À LA UNE < >

[VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS](#)

**Projet de MAM**

Un groupe d'assistantes maternelles envisage de créer une Maison d'Assistantes Maternelles. Une...

Maison d'Assistantes Maternelles

LIRE LA SUITE +

**P.L.U. PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Révision du PLU - Réunion Publique**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune est en révision. Réunion publique le 16 Avril 2019, à 18h30, à la...

LIRE LA SUITE +

## AGENDA

[VOIR TOUTES LES DATES](#)



## À LA UNE < >

[VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS](#)

**Projet de MAM**

Un groupe d'assistantes maternelles envisage de créer une Maison d'Assistantes Maternelles. Une...

Maison d'Assistantes Maternelles

LIRE LA SUITE +

**P.L.U. PLAN LOCAL D'URBANISME**

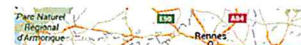
**Révision du PLU - Réunion Publique**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune est en révision. Réunion publique le 16 Avril 2019, à 18h30, à la...

LIRE LA SUITE +

## AGENDA

[VOIR TOUTES LES DATES](#)



**P.L.U. PLAN LOCAL D'URBANISME**

**LE 16 AVRIL**

DIVERS

**Révision du PLU - Présentation...**

**P.L.U. PLAN LOCAL D'URBANISME**

**LE 05 AVRIL**

DIVERS

**Assemblée générale de J'VA TI 2**

Weather icon: Sun and Cloud

Logo: Stylized figure



## Extrait du Site Internet de la Commune – le 1<sup>er</sup> Mars 2019

https://www.langon35.bzh/plan-local-durbanisme/

Ajouter un nouveau média · La... · Langon (35) — WordPress · Modifier la page · Langon (35) ... · Plan Local d'Urbanisme

net-entreprises.fr, le site o... · SACPA - Chenil Service F... · OMER - Outil mutualisé p... · Syndicat mixte Mégalis Br... · IsiGéo - Identification · Galerie de composants ... · Sites suggérés

Tableau de bord · Modifier la page · Déconnexion

VIE MUNICIPALE · À TOUS LES ÂGES · AU QUOTIDIEN · VIE ASSOCIATIVE · VIE ÉCONOMIQUE · HISTOIRE ET TOURISME

### PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune est en cours de révision.

#### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Délibération de prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme :  
[Délibération de prescription de révision du PLU](#)

Un **registre** est à disposition au secrétariat de mairie pour recevoir les observations relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Se présenter aux heures d'ouverture de la mairie au public :

- les lundis et mercredis : de 14h à 17h30
- les mardis et jeudis : de 9h à 12h30
- les vendredis : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- les samedis : de 9h à 12h (fermée les samedis de juillet et d'août)

#### PADD

Suite aux modifications et à l'évolution du PADD, après avoir été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu, une nouvelle fois, en Conseil Municipal, le 21 Février 2019.

Pour consulter la **délibération du Conseil Municipal** cliquer sur : [DELIB\\_Debat\\_en\\_CM\\_2019\\_2](#)

Pour consulter le PADD, cliquer sur : [PADD\\_2019\\_02\\_21](#)

Une réunion publique pour la présentation du PADD, suite à l'évolution et aux modifications, est organisée le Mardi 16 Avril 2019 à 18h30, à la Salle Polyvalente.

Partager cette page sur : [Facebook] [Twitter] [LinkedIn] [Email] [Print]

MAIRIE de

# LANGON

Département  
d'ILLE-&-VILAINE



## Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à l'évolution et aux modifications  
Présentation du nouveau PADD  
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

---

# RÉUNION PUBLIQUE

le 16 Avril 2018 à 18h30

à la Salle Polyvalente  
2 rue du Stade 35660 LANGON



MAIRIE DE LANGON - 6, Rue Brûlerie 35660 LANGON

Tél. 02 99 08 76 55 - Fax 02 99 08 74 24

[www.ville-langon.fr](http://www.ville-langon.fr)

[mairielangon35@wanadoo.fr](mailto:mairielangon35@wanadoo.fr)



# Le 15 Février 2019 – Copie pages Site Internet de la Commune

Tableau de bord Déconnexion

VIE MUNICIPALE À TOUS LES ÂGES AU QUOTIDIEN VIE ASSOCIATIVE VIE ÉCONOMIQUE HISTOIRE ET TOURISME

# LANGON 35.BZH

BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE ILLE ET VILAINE

Rechercher sur le site...

## À LA UNE < >

[VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS](#)

### Réunion du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal, en session publique ordinaire, le jeudi 21 Février 2019, à 20h, à la Mairie,...

[LIRE LA SUITE](#)

### Fermeture exceptionnelle du Bureau de Poste

Mercredi 13 Février et Vendredi 15 Février, fermeture exceptionnelle du Bureau de Poste.

## AGENDA

[VOIR TOUTES LES DATES](#)



Tableau de bord Déconnexion

VIE MUNICIPALE À TOUS LES ÂGES AU QUOTIDIEN VIE ASSOCIATIVE VIE ÉCONOMIQUE HISTOIRE ET TOURISME

# LANGON 35.BZH

BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE ILLE ET VILAINE

Rechercher sur le site...

VOUS ÊTES ICI : [ACCUEIL](#) • [ACTUALITÉS](#) • [VIE MUNICIPALE](#) • [RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL](#)

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal, en session publique ordinaire, le jeudi 21 Février 2019, à 20h, à la Mairie, salle du Conseil Municipal.

[Vie municipale](#)  Publié le vendredi 15 février 2019

[← RETOUR AUX ACTUALITÉS](#)

### ACTUALITÉS

CATÉGORIE(S) :  
• [Vie municipale](#)

Lors de cette séance et dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il sera débattu de la modification et de l'évolution du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

### ORDRE DU JOUR :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme – PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :  
Modification et évolution
- Eglise – Lot 8 – Peintures murales – Avenant n° 1 au marché Arthéma/Fray
- Eglise – Lot 10 – Electricité – Avenant n° 2-1 au marché CGV et CIEL
- Salle Polyvalente – Contrat d'entretien des toitures-terrasses
- Questions diverses

Le 15 Février 2019

Copie d'écran pour mise à jour du Site Internet de la Commune

The screenshot shows a WordPress admin page for editing a news article. The browser address bar shows the URL: [https://www.langon35.bzh/wp-admin/post.php?post=5736&action=edit&duplicate=1&post\\_original=5656](https://www.langon35.bzh/wp-admin/post.php?post=5736&action=edit&duplicate=1&post_original=5656). The page title is "MODIFIER L'ACTUALITÉ" with an "AJOUTER" button. A message at the top states: "Cette publication est un duplicata de 'Réunion du Conseil Municipal'".

The article title is "Réunion du Conseil Municipal". The "INTRODUCTION" section contains the text: "Réunion du Conseil Municipal, en session publique ordinaire, le jeudi 21 Février 2019, à 20h, à la Mairie, salle du Conseil Municipal." The "IMAGE PRINCIPALE" section shows a placeholder image with the text: "Cliquez sur l'image pour la modifier ou la mettre à jour." and a "Supprimer l'image principale" link.

The "CONTENU" section includes a rich text editor with a toolbar and the following text: "Lors de cette séance et dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il sera débattu de la modification et de l'évolution du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)."

The "ORDRE DU JOUR :" section lists the following items:

- Révision du Plan Local d'Urbanisme - PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : Modification et évolution
- Eglise - Lot 8 - Peintures murales - Avenant n° 1 au marché [Arthéma/Erav](#)
- Eglise - Lot 10 - Electricité - Avenant n° 2-1 au marché CGV et CIEL
- Salle Polyvalente - Contrat d'entretien des [toitures-terrasses](#)
- Questions diverses

The right sidebar contains the "PUBLIER" section with the following options:

- État : Brouillon [Modifier](#)
- Visibilité : Public
- Public
- Protégé par mot de passe
- Privé

Buttons include "Enregistrer en Brouillon", "Prévisualiser", "Publier", "Archiver", and "Supprimer définitivement". The "AFFICHAGE" section includes "Affichage général" with "Date de publication" set to 15/02/2019 and "Date d'archivage" set to 22/02/2019. A checkbox for "Affichage sur la page d'accueil" is present and unchecked.

At the bottom, it shows "Nombre de mots : 77" and "Brouillon enregistré à 7 h 30 min 47 s. Dernière modification le 15 février 2019 à 7 h 26 min".



», précise le maire, Alain David. 100 000 € seront consacrés à la rue de la Tannerie, avec enfouissement des réseaux, réfection des trottoirs et de l'éclairage public.

Le complexe sportif de Langerais sera équipé d'un terrain de tennis et de basket, ainsi qu'une tyrolienne, pour 90 000 €. Des achats de terrains sont prévus pour 85 000 €. La rue du Château se verra bitumée et ses trottoirs refaits pour 35 000 € « afin de permettre une liaison plus aisée entre le centre-ville et la tour Du Guesclin ».

Ces investissements ne nécessiteront pas d'emprunt, car tout ne sera pas réalisé cette année. « Ce sera la troisième année consécutive sans nouveau prêt. Et pendant ce temps, la commune continue de se désendetter », apprécie le trésorier. Le montant total de la dette s'élève à 7,4 millions d'euros. Le capital à rembourser cette année sera de 421 000 €.



Nadine Dréan, 2<sup>e</sup> adjointe, Bernard Chauvin, 1<sup>er</sup> adjoint, Alain David, le maire, Pierrick Armand, le trésorier-payeur, et Cyril Thomas, le secrétaire général.

### Taxes locales en hausse de 1 %

Les impôts locaux augmenteront de 1 %, soit une recette supplémentaire de 11 000 € pour les trois taxes ménages (habitation, foncier bâti et non bâti) sur les 1,2 million au total. « Un chiffre surtout symbolique, mais il est préférable d'augmenter régulièrement et doucement, plutôt que rien pendant des années, puis devoir voter un taux de 5 % ou plus d'un seul coup », poursuit Pierrick Armand.

Cette recherche de nouvelles recettes s'inscrit dans le contexte de réduction des dotations de l'État.

Les trois élus de l'opposition ont voté contre le budget. « Non pas contre les projets, mais en réaction contre l'État qui oblige les communes à augmenter les impôts en se désengageant peu à peu de tout », a commenté le conseiller Alain Saurat.

combattants, a reçu la médaille des combattants avec reconnaissance de la Nation, au titre d'un séjour en ex-Yougoslavie.

Bernard Leguen, président par

médaille de France vivante.

Les adhérents sont ensuite allés au monument aux morts pour un dépôt de gerbe en présence de plusieurs porte-drapeaux.

Ouest-France du 13/04/2017

## Bruc-sur-Aff

Les classes 7 se dérouleront samedi 1<sup>er</sup> juillet



Les participants à la réunion de préparation.

La réunion de préparation des classes 7 s'est déroulée mardi soir, à la salle des associations.

Renseignements : inscriptions avant samedi 3 juin au 02 99 34 50 34.

■ **Collecte des déchets ménagers**  
Le lundi 17 avril étant férié, la collecte des déchets résiduels et des biodéchets est avancée.  
Samedi 15 avril.

## La Chapelle-de-Brain

■ **Messe**

Célébration du Jeudi Saint.

Jeudi 13 avril, 20 h, bourg, Bains-sur-Oust.

■ **Office de la Croix**

Vendredi 14 avril, 15 h, Brain-sur-Vilaine.

■ **Collecte des déchets ménagers**

Le lundi 17 avril étant férié, la collecte des déchets résiduels et des biodéchets est avancée.  
Samedi 15 avril.

## Bains-sur-Oust

■ **Après-midi en chansons : « Et... si on chantait »**

Proposé par le CCAS et le Club de l'épérance. Avec la participation des enfants de l'atelier musique traditionnelle de l'école publique et un duo de musiciens-chanteurs. Goûter offert. Animation ouverte à tous.

Jeudi 27 avril, 14 h 30, maison des associations. Gratuit.

## ée en projets »

liet communal. »

Tous ces projets sont financés grâce aux différentes subventions perçues mais aussi par un résultat cumulé de l'année 2016 excédentaire à hauteur de 122 582 €.

Par ailleurs, le conseil a décidé de ne pas toucher aux taux d'imposition. Il n'y aura donc pas d'augmentation de la fiscalité locale cette année.

L'entreprise Barthelemy a été retenue pour assurer l'aménagement de la 2<sup>e</sup> tranche des travaux du centre bourg. Le chantier débutera début mai et durera deux mois. Il concertera principalement les parties plénières.

## Langon

Projet d'aménagement et de développement durable, le 19 avril

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, la municipalité organise une réunion publique pour présenter le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

L'agence Cité Claes, en charge du dossier, sera présente.  
Mercredi 19 avril, 19 h. Salle Polyvalente, 2 rue du Stade.



## MÉMO

### BAINS-SUR-OUEST

#### LES INFOS.

Rédaction: 02.99.71.64.00.  
Publicité: 02.99.71.64.00.

Communiqués: jusqu'à 12h le  
lundi.

Mail: Rédaction:  
redaction@infosredon.fr

#### SANTÉ.

Urgences : 02.99.28.94.94.  
Pharmacies : 32 37.  
Soins infirmiers : MM. Bourlot et  
Béranger, tél: 02.99.91.77.00.  
Ambulance : 15.  
Samu : 15.  
Gendarmerie : 02.99.34.40.99.  
Sapeurs-pompiers : 18.  
Samu 35: 02.99.71.71.96.

#### PRATIQUE

Point Accueil CAF Interdéparte-  
mental: 2 rue de Rennes,  
Redon.

## BAINS-SUR-OUEST

**Conseil municipal.** Prochaine réu-  
nion jeudi 13 avril, à 19h30 à la mai-  
rie. À l'ordre du jour: taux d'imposition  
2017, budget primitif 2017, participa-  
tions et cotisations 2017.

**4<sup>e</sup> rallye touristique auto-moto.**  
Dimanche 16 avril au départ de la  
salle annexe derrière la salle polyval-  
ente, entre 8h30 et 9h30, les parti-  
cipants pourront découvrir une jour-  
née pleine de surprises et d'énigmes.  
Organisée par l'association "Y a pas  
de Yéfé", cette journée a pour but de  
récolter des fonds pour la mise en  
place d'un moulin au Burkina Faso.  
Avec de belles récompenses dont un  
week-end en péniche pour 6 à 8 per-

## RENAC

### Chasse aux œufs : dimanche 16 avril



Pour la 3<sup>e</sup> année, la munici-  
palité organise une chasse aux  
œufs le dimanche de Pâques  
16 avril. Cette année, c'est sur  
le site de la chapelle de Ga-  
vrain que la "chasse" aura lieu.  
Elle est ouverte à tous les en-  
fants jusqu'à 10 ans. Plusieurs  
centaines d'œufs seront cachés.  
Rendez-vous est donné à tous  
les enfants à partir de 10h30.  
Ne pas oublier son panier ! Un  
pot d'amitié marquera la fin de  
cette matinée pascale.

### Néotoa remet les clés de neuf logements



## BAINS-SUR-OUEST

### Les "Danses de la place" ravivent l'espace public

Les "Danses de la place" ont  
repris avec l'arrivée du prin-  
temps. Jeudi 6 avril, Catherine  
Adam et Lola Niol, danseuses,  
accompagnées par un percus-  
sionniste, ont enjolivé le parvis  
de l'église. Sur le thème "Cou-  
leur printemps", elles ont évo-  
lué avec des pas très aériens.  
Les plus curieux des passants  
se sont arrêtés et se sont posés  
sur la pelouse pour admirer ses  
danseuses, pendant quelques ins-  
tants, leur esprit s'est envolé.



## BAINS-SUR-OUEST

**Chasse aux œufs.** Dimanche 16  
avril à 11h, les jeunes Bainsois  
jusqu'à 10 ans pourront chasser les  
œufs au Château de la Rouardais,  
route des Chambots (en face du ter-  
rain de foot).

## LANGON

**Révision du Plan local d'urba-  
nisme : réunion publique.** Une réu-  
nion publique est organisée mardi 19  
avril à 19h à la salle polyvalente, 3 rue  
du Stade, pour présenter la révision du  
Plan local d'urbanisme et le Projet  
d'aménagement et de développement  
durable (PADD).

**Sacs d'emballages (jaunes).** En rai-  
son du lundi 17 avril, férié, la collecte  
des sacs d'emballages est avancée au  
samedi 15 avril. Pensez à sortir les  
sacs dès le vendredi soir.

reaux, pause glacée, moelleux de pou-  
let aux cépes et légumes, assiette de  
trois fromages et café gourmand, pour  
25 euros, boissons comprises.  
Réservations au plus vite auprès de  
Jean-Yves Gauvin au 06.11.85.34.30  
ou de Joseph Guihaire au  
06.89.11.02.40 ou de Bernard Gar-  
delle au 06.89.22.66.62.

## LA CHAPELLE-DE-BRAIN

**Chasse aux œufs lundi 17 avril.** À  
15h, chasse aux œufs à Brain-sur-Vi-  
laine. Les enfants de 2 à 13 ans pour-  
ront se retrouver autour de l'église  
pour la 1<sup>2</sup>e chasse aux cocos. Tarif :  
3,50 euros. Surprise garantie pendant  
l'après-midi et participation à la tom-  
bola.

## RENAC

**Médiathèque : animations d'avril.**  
À noter: la médiathèque sera fermée  
la semaine du 10 avril.



MAIRIE de

# LANGON

Département  
d'ILLE-&-VILAINE



## Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### Présentation du PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

---

# RÉUNION PUBLIQUE

le 19 Avril 2017 à 19h

à la Salle Polyvalente  
2 rue du Stade 35660 LANGON



MAIRIE DE LANGON - 6, Rue Brûlerie 35660 LANGON

Tél. 02 99 08 76 55 - Fax 02 99 08 74 24

[www.ville-langon.fr](http://www.ville-langon.fr)

[mairielangon35@wanadoo.fr](mailto:mairielangon35@wanadoo.fr)

# LANGON 35.BZH

BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE ILLE ET VILAINE

Rechercher sur le site...

# PLU

VOUS ÊTES ICI : [ACCUEIL](#) • [ACTUALITÉS](#) • [DIVERS](#) • RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pour prendre connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), consulter la page Urbanisme, dans la rubrique "Au quotidien". Une réunion publique pour la présentation du PADD est organisée le mercredi 19 Avril 2017 à 19h à la Salle Polyvalente.

[Divers](#), [Urbanisme](#) | Publié le samedi 25 février 2017

[← RETOUR AUX ACTUALITÉS](#)

### ACTUALITÉS

CATÉGORIE(S) :

- [Divers](#)
- [Urbanisme](#)

Partager cette page sur : [f](#) [t](#) [g](#) [+](#)



http://www.langon35.bzh/agenda/revision-du-plu-reunion-publique/

Syndicat mixte Mégalis Br... | IsiGéo - Identification | Galerie de composants ... | Sites suggérés

Tableau de bord | Modifier l'événement | Déconnexion

VIE MUNICIPALE | À TOUS LES ÂGES | AU QUOTIDIEN | VIE ASSOCIATIVE | VIE ÉCONOMIQUE | HISTOIRE ET TOURISME

# LANGON35.BZH

BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE  
ILLE ET VILAINE

Rechercher sur le site... OK

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > AGENDA > DIVERS > RÉVISION DU PLU - RÉUNION PUBLIQUE

## RÉVISION DU PLU - RÉUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, une réunion publique pour la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est organisée le Mercredi 19 Avril 2017 à 19h, à la Salle Polyvalente

**Le 19 avril 2017 à 19h00**

[Divers](#)

Lieu : Salle Polyvalente, 2 rue du Stade à LANGON  
Téléphone : 02 99 08 76 55

[SITE INTERNET](#) | [CONTACT](#)

[← RETOUR À L'AGENDA](#)

### AGENDA

CATÉGORIE(S) :

- [Divers](#)

# LANGON35.BZH

BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE  
ILLE ET VILAINE



Rechercher sur le site... OK

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL • ACTUALITÉS • URBANISME • RÉVISION DU PLU-RÉUNION PUBLIQUE

## RÉVISION DU PLU-RÉUNION PUBLIQUE

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune est en révision. Le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) sera présenté lors d'une réunion publique, à la Salle Polyvalente, le mercredi 19 Avril 2017 à 19h.

Urbanisme, Vie locale Publié le Jeudi 13 avril 2017

← RETOUR AUX ACTUALITÉS

### ACTUALITÉS

CATÉGORIE(S) :

- Urbanisme
- Vie locale

Partager cette page sur :



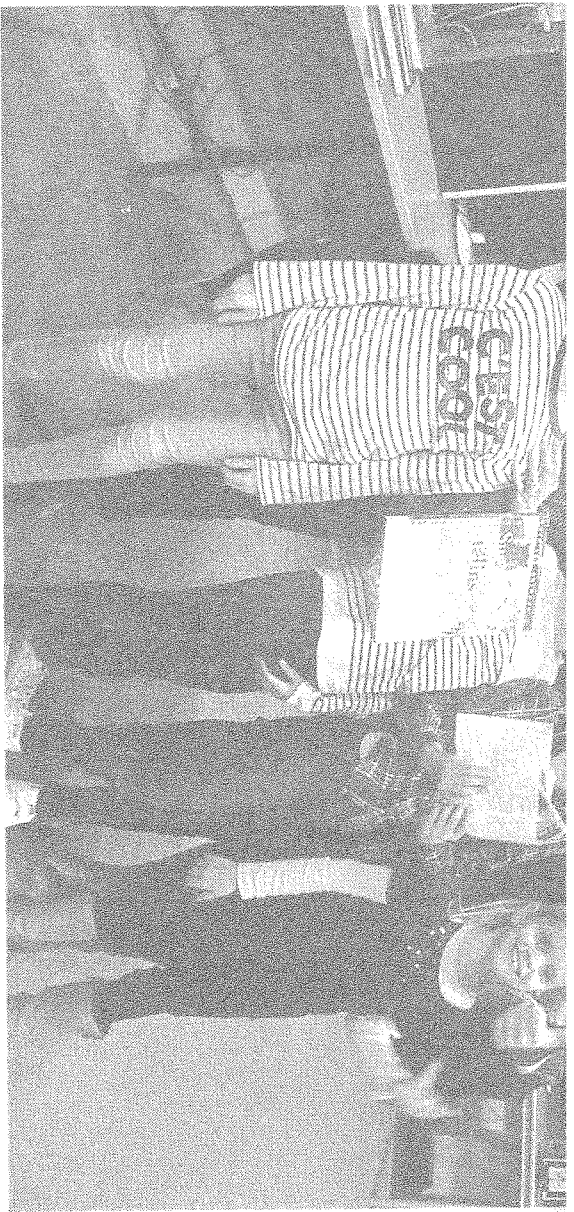
Intervenu pour parler du sommeil. Celui-ci a un lien avec l'usage des écrans qui peuvent le perturber. Il s'agit d'utiliser ces derniers avec modération et à bon escient. »

### Des ateliers organisés

Lundi après-midi, les enfants ont participé à des ateliers organisés par les enseignants. Ils ont joué en extérieur aux palets, au môtôky, avec des jeux en bois. « Ils ont aussi fabriqué des scoubidouus, des bracelets brésiliens. Ces derniers sont très prisés et les plus grands en réalisent pour les plus petits », a rapporté l'enseignante.

Jeu de soir, les médiathécaires avaient prévu une soirée contes. Mais au regard du nombre d'enfants du CP au CE2 (une trentaine) accompagnés de leurs parents, la salle aurait été trop petite.

Les médiathécaires Valérie Bouchet et Sylvie Le Brun ont, alors, organisé un jeu de piste sur le thème de



Les gagnants du jeu de piste organisé Jeudi.

*avant France du 08 Avril 2019*

## À l'agenda de vos communes

Annoncez gratuitement vos événements sur : [www.infolocale.fr](http://www.infolocale.fr)

### Fégréac

**Vide-greniers**  
75 exposants, 10 € les 15 m<sup>2</sup>, 12 € les 25 m<sup>2</sup> avec véhicule moins de 5 m, 15 € les 35 m<sup>2</sup> avec véhicule plus de 5 m. Réservation obligatoire.  
**Dimanche 5 mai, 9 h à 17 h 30,** esplanade de la salle des sports. Gratuit.  
Réservation : 06 51 86 96 36, [apelogeoc.fegreac@orange.fr](mailto:apelogeoc.fegreac@orange.fr)

### Guéméné-Penfao

**Trouvé**  
Trouvé un jeu de 4 clés avec un porte-clés, clé rouge en plastique.  
Contact : 02 40 79 24 24.

### Conseil municipal

Tarifs communaux : participations scolaires

l'Afrique. Huit équipes étaient en lice. Elles devaient trouver les indices dans les livres sur les deux étages.

liaison abonnement Orange Open pro au nom du Sivom ; nouveau circuit d'itinéraires de promenades et de randonnées.

**Mardi 10 avril, 19 h,** mairie, rue de l'Hotel-de-Ville.

### Langon

**Révision du Plan local d'urbanisme**  
Réunion publique. Organisateur : Commune de Langon.  
**Mardi 16 avril, 18 h 30,** salle polyvalente, 4, rue du Stade.

### Pipriac

**UFC que choisir**  
Permanence. Les conseillers aident à résoudre les litiges. Exclusivement sur rendez-vous.  
**Mardi 9 avril, 10 h à 12 h,** locaux de Pipriac communal, 30, rue l'Avenir, face Super U. Contact : 02 99 71 36 22, [contact@paysderedon.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@paysderedon.ufcquechoisir.fr), <http://www.ufcquechoisir.com>

« Pour trouver ou retrouver goût à la lecture, est institué un quart d'heure de lecture, chaque vendredi.

affectation du résultat, vote du budget 2019. Budget quartier des Chaffauds ; vote du compte administratif et du compte de gestion 2018, vote du budget 2019.

**Mardi 9 avril, 19 h,** mairie.

### Rieux

**Médiathèque municipale**  
Ouverture. Pendant les vacances : le mardi, de 14 h à 18 h ; le mercredi, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h ; le jeudi, de 14 h à 18 h (fermée le jeudi 11 avril) ; le vendredi, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h ; le samedi, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Fermée le lundi.

**Jusqu'au samedi 20 avril,** médiathèque municipale du récil 6, rue du Perron.  
Contact : 02 99 91 97 03, [mediatheque@mariedeureux.fr](mailto:mediatheque@mariedeureux.fr)

**Concours de balade**  
Concours organisé par le Front - Insistez de

di, à 14 h. Enfants et adultes sont concernés », ont précisé les deux intervenants.

**Saint-Just**  
Visite printanière Menthirs, ajoncs et alouettes célestes

Suivez Emmanuel lors de cette balade entre mégailthes et landes. Vous apprendrez plein de choses sur la préhistoire, la géologie, la flore, la faune... Avec pour compagne l'alouette, qui va et vient en chantant entre les dolmens et le ciel...  
Mystère, nature et contes au rendez-vous. Dès 6 ans.

**Mercredi 10 avril, 15 h,** maison Mégailthes et Landes. Tarifs : 6 €, réduit 2,50 €, réduit moins de 16 ans. Contact et réservation : 02 99 71 06 04, [accueil@tourisme-pays-redon.com](mailto:accueil@tourisme-pays-redon.com), <http://www.tourisme-pays-redon.com>

**Guéméné-Penfao - L'Odéon, 7,** place de l'Eglise  
Grâce à Dieu : 20 h 30.

**Saint-Nicolas-de-Redon**  
Après-midi dansant  
Avec Franco Musette. Godier offert vers 16 h. Réservations à l'entée ce 11 avril (ou par téléphone) pour le déjeuner dansant prévu le 9 mai de 12 h 15 à 18 h 15 (23 €

suspect arrivant des Pays-Bas, le 3 octobre 2016, et qui lui était adressé. Il contenait trois grammes de cocaïne ainsi que 104 comprimés et de la poudre de MDMA.  
Les douaniers avaient alors accompagné le livreur jusqu'à Conquerneuil et le destinataire avait alors avoué qu'il s'agissait d'une commande passée par Internet.  
Poursuivi, il avait été condamné par le tribunal correctionnel en avril 2017 à six mois d'emprisonnement avec sursis et 800 € d'amende. Mais les

### Saint-Just

**Première visite guidée de l'office c**

Le programme des animations organisées par l'office du tourisme du Pays de Redon débutera, mercredi, avec une visite guidée sur le thème « Menthirs, ajoncs et alouettes célestes ». Emmanuel, animateur de l'office du tourisme, guidera les participants sur les sentiers de la nature (environ 4 km) pour leur faire découvrir la Pré-histoire sur les sites mégalthiques de

**Redon**  
Jean-François Allio : 10 h 30  
Captain Cham Dragc 14 h.  
Dumit 18 h 2  
El Rei La Lu 18 h 3  
La pe 10 h 3  
Le pa 14 h 1  
Let's Rebe 14 h 1  
Shazi

## Cinéma à Redon et sa régi

**Bain-de-Bretagne - Le Scénario, 3,** rue du Chêne-Vert  
Dragon ball super : Broly : 14 h 30.  
Du miel plein la tête : 20 h 45.  
Qui m'aime me suivez : 14 h 30.  
Shazam! : 20 h 30.

**Guéméné-Penfao - L'Odéon, 7,** place de l'Eglise  
Grâce à Dieu : 20 h 30.

**Guipry-Messac - L'Alliance, 22,** rue de Vannes  
Grâce à Dieu : 14 h 15.

**Pontchâteau - La Bobine, 6,** place de la Gare  
Captain Marvel : 14 h 30.  
Mon bébé : 20 h 30.





Vendredi soir, l'association J'va Ti 2 a tenu son assemblée générale à la salle des Menhirs.

#### MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE

L'association a passé une année 2018 très riche en animations, avec la soirée théâtre "Hyacinthe et Rose" qui a eu lieu le 10 mars avec sa projection d'un documentaire, son marché de printemps, et puis le mois de décembre avec "Faites des sapins" et son marché de Noël.

Une année 2019 qui a bien

commencé aussi avec la soirée théâtre "L'héritage d'un soir" et depuis janvier également, suite à la demande de certains Lagonais, la mise en place d'une navette de lundi en direction de Redon. Depuis sa mise en place, 71 personnes ont été transportées. L'état des lieux de la trésorerie est stable et à l'équilibre. La subvention de la mairie représente 20% du budget. Le budget 2018 et le prévisionnel 2019 ont été votés et adoptés à l'unanimité.

De nombreux rendez-vous se dérouleront tout au long de

*10 Avril 2019*

#### LANGON

**Permanence du conseiller départemental.** Franck Pichot, vice-président du conseil départemental et élu du canton de Redon, assurera une permanence à la mairie le jeudi 11 avril à 9h.

Renseignements et inscriptions auprès d'Anne-Laure Ouled Sghaier au 02.99.02.20.70.

**Révision du Plan local d'urbanisme (PLU).** Réunion publique, le mardi 16 avril à 18h30, à la salle polyvalente, 2, rue du Stade.

**Ouverture de l'agence postale communale.** Située au rez-de-chaussée de la mairie, depuis le lundi 1<sup>er</sup> avril, l'agence postale communale proposera l'essentiel des prestations postales aux clients, parmi lesquelles le

courrier, les colis ou les services financiers.

Ouverture le lundi de 14h15 à 17h30; le mardi de 9h15 à 12h30; le mercredi de 14h15 à 17h30; le jeudi de 9h15 à 12h30; le vendredi de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h30; le samedi de 9h15 à 12h.

**Concours de pêche à la truite dimanche 28 avril.** Organisé par le Comité des fêtes, le concours de pêche à la truite, sans appâts, aura lieu à l'étang de la Menisais, route de Saint Ganton. Mise à l'eau de truites arc-en-ciel. Inscription 8 euros à partir de 7h sur place. Début du concours à 8h. Une boisson sera offerte à chaque pêcheur inscrit. Lots pour les 8 premiers. 2 lots féminins. 2 lots enfants. Sur place restauration rapide et buvette.

Rossignols, organisée par le Club VTT Loisirs : 247 vététistes (sur des parcours allant de 27 à 43 km) et 306 marcheurs (11 à 19 km).

Les sportifs ont su apprécier ces parcours de qualités malgré la pluie qui a créé des zones glissantes par endroits. Les participants ont pu s'arrêter aux zones de ravitaillement pour reprendre des forces avec des aliments énergétiques. Avec, à l'arrivée, casse-croûte et boissons.

Les bénévoles n'ont pas chômé non plus pour sécuriser les croisements avec les routes sur la commune et les communes voisines et vérifier le



bon déroulement de cet événement sportif en pleine nature. Prochain rendez-vous au mois de mai pour la 4<sup>e</sup> édition de la soirée des Rossignols (sur réservation).

Cette randonnée aura deux soirées consacrées, une pour les VTT le vendredi 10 mai

pour un départ à partir de 21h et le samedi 11 mai pour les pédestres avec un départ à partir de 21h. (Port obligatoire du gilet jaune et d'une lampe frontale ou d'une lampe torche).

➔ Renseignements : Jean-Marie Pille au 06.28.95.65.94.



**Parking Buffalo Grill**  
35600 REDON  
Tél : 02.99.70.32.33

  
**MOBILIER**

  
**PAPETERIE**

  
**CARTOUCHES ET TONERS**

  
**INFORMATIQUE**

  
**ATELIER IMPRESSION**

  
**FOURNITURES SCOLAIRE**

Nouveaux horaires :  
du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h.



[top-office.com](http://top-office.com)



## MÉMO

**BAINS-SUR-OUST**

### LES INFOS.

Rédaction : 02.99.71.64.00.

Publicité : 02.99.71.64.00.

Communiqués : jusqu'à 12 h le lundi.

Mail : Rédaction :

redaction@infosredon.fr

### SANTÉ

Urgences : 02.99.28.94.94.

Pharmacies : 32 37.

Soins infirmiers : MM. Bourlot et Béanger, tél : 02.99.91.77.00.

Ambulance : 15.

Samu : 15.

Gendarmerie : 02.99.34.40.89.

Sapeurs-pompiers : 18.

Samu 35 : 02.99.71.71.96.

### PRATIQUE

Point Accueil CAF Interdépartemental : 2 rue de Rennes, Redon.

## BAINS-SUR-OUST

**Conseil municipal.** Prochaine réunion jeudi 13 avril à 19h30 à la mairie. À l'ordre du jour : taux d'imposition 2017, budget primitif 2017, participations et cotisations 2017.

**4<sup>e</sup> rallye touristique auto-moto.**

Dimanche 16 avril au départ de la salle annexe derrière la salle polyvalente, entre 8h30 et 9h30, les participants pourront découvrir une journée pleine de surprises et d'épreuves. Organisée par l'association "Y a pas de Yvelé", cette journée a pour but de récolter des fonds pour la mise en place d'un moulin au Burkina Faso. Avec de belles récompenses dont un week-end en Dordogne pour 6 à 8 per-

## RENAC

### Chasse aux œufs : dimanche 16 avril



Pour la 3<sup>e</sup> année, la municipalité organise une chasse aux œufs le dimanche de Pâques 16 avril. Cette année, c'est sur le site de la chapelle de Gavrain que la "chasse" aura lieu. Elle est ouverte à tous les en-

fants jusqu'à 10 ans. Plusieurs centaines d'œufs seront cachés. Rendez-vous est donné à tous les enfants à partir de 10h30. Ne pas oublier son panier ! Un pot d'amitié marquera la fin de cette matinée pascal.

## Néotoa remet les clés de neuf logements



## BAINS-SUR-OUST

### Les "Danses de la place" ravivent l'espace public

Les "Danses de la place" ont repris avec l'arrivée du printemps. Jeudi 6 avril, Catherine Adam et Lola Niol, danseuses, accompagnées par un percussionniste, ont enjolivé le parvis de l'église. Sur le thème "Coulleur printemps", elles ont évolué avec des pas très aériens. Les plus curieux des passants se sont arrêtés et se sont posés sur la pelouse pour admirer ses danses, pendant quelques instants, leur esprit s'est envolé.

**BAINS-SUR-OUST**  
**Chasse aux œufs.** Dimanche 16 avril à 11h, les jeunes Bainssois jusqu'à 10 ans pourront chasser les œufs au Château de la Rouardais, route des Chambois (en face du terrain de foot).



## LANGON

**Révision du Plan local d'urbanisme : réunion publique.** Une réunion publique est organisée mardi 19 avril à 19h à la salle polyvalente, 3 rue du Stade, pour présenter la révision du Plan local d'urbanisme et le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

**Sacs d'emballages (femmes).** En raison du lundi 17 avril, férié, la collecte des sacs d'emballages est avancée au samedi 15 avril. Pensez à sortir les sacs dès le vendredi soir.

reaux, pause glacée, moelleux de poulet aux cépes et légumes, assiette de trois fromages et café gourmand, pour 2€ euros, boissons comprises. Réservations au plus vite auprès de Jean-Yves Gauvin au 06.11.85.34.30 ou de Joseph Guilhaire au 06.89.11.02.40 ou de Bernard Gardelle au 06.83.22.06.62.

## LA CHAPELLE-DE-BRAIN

**Chasse aux œufs lundi 17 avril.** À 15h, classe aux œufs à Brain-sur-Vilaine. Les enfants de 2 à 13 ans pourront se retrouver autour de l'église pour la 12<sup>e</sup> chasse aux cocos. Tarif : 3,50 euros. Surprise garantie pendant l'après-midi et participation à la tombola.

## RENAC

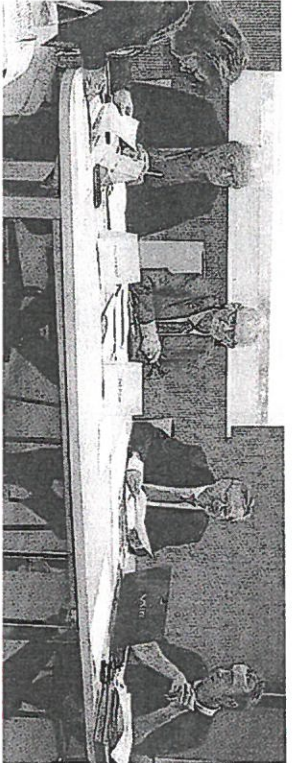
**Médiathèque : animations d'avril.** À noter : la médiathèque sera fermée la semaine du 10 avril.



« rue », précise le maire, Alain David. 100 000 € seront consacrés à la rue de la Tannerie, avec enfouissement des réseaux, réfection des trottoirs et de l'éclairage public.

Le complexe sportif de Langerais sera équipé d'un terrain de tennis et de basket, ainsi qu'une tyrolienne, pour 90 000 €. Des achats de terrains sont prévus pour 85 000 €. La rue du Château se verra bitumée et ses trottoirs refaits pour 35 000 € afin de permettre une liaison plus aisée entre le centre-ville et la tour Du Guesclin ».

Ces investissements ne nécessiteront pas d'emprunt, car tout ne sera pas réalisé cette année. « Ce sera la troisième année consécutive sans nouveau prêt. Et pendant ce temps, la commune continue de se désendetter », apprécie le trésorier. Le montant total de la dette s'élève à 7,4 millions d'euros. Le capital à rembourser cette année sera de 421 000 €.



Nadine Dréan, 2<sup>e</sup> adjointe, Bernard Chauvin, 1<sup>er</sup> adjoint, Alain David, le maire, Pierrick Armand, le trésorier-payeur, et Cyril Thomas, le secrétaire général.

### Taxes locales en hausse de 1 %

Les impôts locaux augmenteront de 1 %, soit une recette supplémentaire de 11 000 € pour les trois taxes ménages (habitation, foncier bâti et non bâti) sur les 1,2 million au total. « Un chiffre surtout symbolique, mais il est préférable d'augmenter légèrement et doucement, plutôt que rien pendant des années, puis de voir voter un taux de 5 % ou plus d'un seul coup », poursuit Pierrick Armand.

Cette recherche de nouvelles recettes s'inscrit dans le contexte de réduction des dotations de l'État.

Les trois élus de l'opposition ont voté contre le budget. « Non pas contre les projets, mais en réaction contre l'État qui oblige les communes à augmenter les impôts en se désengageant peu à peu de tout », a commenté le conseiller Alain Saurat.

### ée en projets »

#### liier communal. »

Tous ces projets sont financés grâce aux différentes subventions cernées mais aussi par un résultat cumulé de l'année 2016 excédentaire à hauteur de 122 582 €.

Par ailleurs, le conseil a décidé de ne pas toucher aux taux d'imposition. Il n'y aura donc pas d'augmentation de la fiscalité locale cette année.

L'entrepreneuse Barthelemy a été retenue pour assurer l'aménagement de la 2<sup>e</sup> tranche des travaux du centre-ville. Le chantier débutera début mai et durera deux mois. Il concernera principalement les parties piétonnes.

### Bains-sur-Oust

■ **Après-midi en chansons : « Et... si on chantait »**

Proposé par le CCAS et le Club de l'espérance. Avec la participation des enfants de l'atelier musique traditionnelle de l'école publique et un duo de musiciens-chanteurs. Goûter offert. Animation ouverte à tous.

**Jeu**di 27 avril, 14 h 30, maison des associations. Gratuit.

### La Chapelle-de-Brain

■ **Collecte des déchets ménagers**

Le lundi 17 avril étant férié, la collecte des déchets résiduels et des biodéchets est avancée.

Samedi 15 avril.

■ **Messe**

Célébration du Jeudi Saint, Jeudi 13 avril, 20 h, bourg, Bains-sur-Oust.

■ **Office de la Croix**

Vendredi 14 avril, 15 h, Brain-sur-Vallée.

### La Dominelais

■ **Pour paraître dans le journal Ouest-France**

Connectez-vous sur notre site info-ocale.fr, saisissez votre information et la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître dans le journal et sur le site ouest-france.fr

### Bruc-sur-Aff

*Ouest-France du 13/10/17*

Les classes 7 se dérouleront samedi 1<sup>er</sup> juillet



Les participants à la réunion de préparation.

La réunion de préparation des classes 7 s'est déroulée mardi soir, à la salle des associations.

De nombreux détails d'organisation ont été évoqués. Ce rendez-vous se déroulera samedi 1<sup>er</sup> juillet. Le programme complet a été dévoilé : rassemblement à l'église Saint-Michel, à 11 h ; dépôt de gerbe au monument aux morts, à 11 h 30 ; photo souvenir, à 11 h 45 ; repas dans la salle polyvalente, à 12 h 30 ; buffet, à 19 h 30.

### Langon

■ **Collecte des déchets ménagers**

Le lundi 17 avril étant férié, la collecte des déchets résiduels et des biodéchets est avancée.

Samedi 15 avril.

■ **Collecte des déchets ménagers**

Le lundi 17 avril étant férié, la collecte des déchets résiduels et des biodéchets est avancée.

Samedi 15 avril.



**Langon****Révision générale du PLU**Compte rendu de la 12<sup>ème</sup> réunion

Date et heure : 19 avril 2017	Lieu : Mairie
Objet : Réunion publique	Maître d'ouvrage : Commune

Une trentaine de personnes sont présentes. A la suite de la présentation des éléments du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, une discussion s'engage avec la salle.

**Q :** Qu'est-ce que les STECAL dont vous nous avez parlé ?

**R :** Les STECAL sont les Secteurs de Taille Et de Capacité Limitées. Cela représente les secteurs, hors enveloppe agglomérée, pouvant accueillir ponctuellement de l'habitat neuf ou de l'activité économique. La loi ALUR a introduit la notion « exceptionnelle » relative à leur existence. Ainsi, l'urbanisation dans les hameaux devra se faire dans l'enveloppe actuelle du hameau, sans extension de celui-ci, et à titre exceptionnel, soit sur un nombre limité et argumenté de hameaux.

**Q :** Y aura-t-il des cônes de vue protégés ?

**R :** A priori non. Les cônes de vue mentionnés dans le diagnostic traduisent les ressentis de perspectives profondes existant sur le territoire qui participent à l'identité locale. Mais il ne semble pas nécessaire, au regard du projet de développement communal, de protéger ces cônes de vue de l'urbanisation.

**Q :** Les zones Nh existeront-elles toujours ? Aujourd'hui leur délimitation pose problème pour la construction des abris de jardins par exemple.

**R :** La loi ALUR, amendée par la loi Macron, a entraîné la disparition des pastillages des hameaux. Ainsi, toute construction dite « isolée » ou du moins non constitutive d'un hameau formé, doit être zonée en zone agricole. En conséquence, le zonage s'en trouvera simplifié et il sera plus facile de réaliser les assainissements autonomes par exemple. En contrepartie, les constructions devront respecter des règles plus strictes d'implantation afin de limiter le mitage de l'espace agricole. Les constructions existantes pourront toujours subir des extensions mesurées, rénovations, réhabilitations et adaptations. Des annexes pourront être construites mais dans une limite de distance d'implantation, de surface et de hauteur.

**Q :** Que va-t-il advenir de l'entreprise existante près de la gare, elle est en zone agricole ?

**R :** Historiquement, cette entreprise était une coopérative agricole et avait donc été classée en zone agricole. Le projet de PLU l'a identifiée comme étant une polarité économique afin de permettre sa reconnaissance. La traduction règlementaire du PADD sera donc adaptée à la présence de cette entreprise en créant un STECAL économique permettant sa pérennisation (extension, construction neuve). Le PADD identifie ainsi plusieurs sites économiques sur le territoire en dehors de la zone d'activité du bourg.





**Q :** La limite de la zone inondable à Port de Roche semble concerner le haut d'une parcelle pourtant non inondable ?

**R :** Le report des tracés du Plan de Prévention des Risques d'Inondation à l'échelle du projet de zonage permettra d'affiner ses limites. En effet, les cartes du PADD sont éditées à des échelles telles que les limites sont peu précises et peuvent chevaucher des secteurs non inondables. La commune sera vigilante puisque l'inondabilité d'un terrain est un sujet sensible. Pour autant, nous vous invitons à transmettre ce genre d'information à la commune afin de vérifier les tracés du PPRI avec la réalité de terrain.

**Q :** Sera-t-il possible de rénover des logements existants à la campagne ?

**R :** Tout à fait, s'il s'agit d'un ancien logement, il n'est pas nécessaire de faire un changement de destination et cela sera possible sans problème. Les seules contraintes porteront sur la surface de l'extension s'il y en a une.

**Q :** Vous avez mentionné la notion de densité dans le bourg. Pourtant, cette densité croissante ne répond pas vraiment à la demande en logement ? Nous sommes sur une commune rurale et les gens viennent s'installer ici pour justement avoir de grands terrains ?

**R :** Nous arrivons ici à la limite de l'exercice que nous impose la loi ALUR. En effet, la recherche d'une densité croissante dans les zones agglomérées permet de limiter la consommation de terre agricole. Mais auparavant, l'offre en logements était diversifiée grâce à la constructibilité permise dans les hameaux. Aujourd'hui, la loi ALUR a posé un frein certain à cette constructibilité dans les hameaux et l'offre en terrains constructibles est concentrée dans la zone agglomérée, dans laquelle est imposée une densité minimale. Le projet de PLU tente de trouver un équilibre entre le respect de la législation et la demande en logements en maintenant la constructibilité de 4 hameaux.

**Q :** Qu'en est-il des périmètres de protection du patrimoine ou de l'archéologie ?

**R :** Il existe plusieurs types de périmètres sur le territoire. Les périmètres de protection des monuments historiques (cercle de 500m de rayon autour du bâtiment protégé) sont des servitudes qui s'appliquent en plus du règlement du PLU. L'Architecte des Bâtiments de France a proposé à la mairie d'enclencher une étude de modification de ces périmètres afin qu'ils soient plus adaptés au terrain (topographie notamment). Les périmètres archéologiques sont des périmètres informatifs qui seront reportés sur les plans du PLU afin que les pétitionnaires connaissent les contraintes sur leur terrain.

**Q :** Quelle est l'échelle du SCoT ? Tient-il compte de l'impact de la voie rapide Nantes-Rennes sur l'attractivité du territoire ?

**R :** Le SCoT est établi à l'échelle du Pays de Redon. Il évalue le développement du territoire selon plusieurs critères et classe les communes selon leur taille, leur positionnement géographique et leur poids économique. La voie rapide Nantes-Rennes n'a pas forcément été prise en compte comme un atout pour l'attractivité du territoire de Langon. En revanche, la présence d'une halte ferroviaire offre à la commune un point fort pour conforter son développement économique et appuyer ses ambitions démographiques.





**Q :** L'Etat incite au regroupement des communes. Y-a-t-il un projet connu qui concernerait Langon ? Et si c'est le cas, cela est-il pris en compte dans le projet de PLU ?

**R :** Il n'y a pas de regroupement de communes prévu et dans le secteur nous avons pu observer plutôt des regroupements de communautés de communes. De toute façon, un regroupement de communes n'aurait pas empêché Langon de réviser son PLU. Les communes nouvelles conservant les PLU des communes sources.

**Q :** La commune de Guipry Messac est susceptible d'accueillir le parc d'attraction du Roi Arthur. Quel impact cela pourrait-il avoir sur Langon ? Le PLU pourra-t-il être adapté ?

**R :** Ce projet n'est pas encore abouti. Des négociations sont en cours pour le foncier puis le projet devra répondre à de nombreuses contraintes réglementaires et monter des dossiers spécifiques. Il est effectivement très proche du site protégé des Corbinières. Si le projet devait voir le jour et qu'il entraînerait une attractivité nouvelle pour le territoire, Langon pourra alors décider de réviser son PLU si elle le juge nécessaire. En effet, un PLU est établi à un instant t, basé sur un état des lieux dans un contexte donné. Si le contexte change, la commune peut faire le choix de revoir son projet de développement. Il faudra toutefois s'assurer que ce projet permette de trouver l'équilibre entre la protection des éléments naturels, agricoles et forestiers et le développement de l'habitat, en s'inscrivant toujours dans la législation en vigueur.

**Q :** Une fois que le PLU sera acté et applicable, la zone agricole pourra-t-elle avoir une autre vocation dans le cas de compensations par exemple ?

**R :** Le PLU identifie des zones agricoles dans lesquelles ne seront autorisées que les constructions neuves à vocation agricole. Si un projet supra-communal devait voir le jour et porter sur le territoire de Langon, il pourra y avoir des notions d'échanges fonciers ou d'acquisition mais le projet devra être porté dans le PLU à un moment ou à un autre pour être autorisé.

**Q :** Le PLU prévoit-il une réserve foncière pour une potentielle extension de l'école publique en centre-bourg ?

**R :** Il existe une habitation jouxtant l'école qu'il pourrait être intéressant d'acquérir pour permettre une extension de l'établissement effectivement. Toutefois, cette maison est aujourd'hui habitée et ne peut donc pas être classée en zone d'équipement. Le PLU prévoiera que dans toute zone urbaine soient autorisés les équipements publics ou d'intérêt collectif. Ainsi, si la maison devait être achetée pour supporter l'extension de l'école, le règlement l'y autorisera sans avoir besoin d'être modifié.

En l'absence de nouvelle question ou remarque, M. le Maire remercie les personnes présentes et clôt la séance.





<b>Langon</b> Révision générale du PLU	
Compte rendu de la 28 <sup>ème</sup> réunion	
Date et heure : 16 avril 2019 à 18H30	Lieu : Mairie
Objet : Réunion Publique	Maître d'ouvrage : Commune

Une trentaine de personnes environ est présente en réunion ce jour.

Monsieur Le Maire introduit la réunion publique en rappelant plusieurs dates concernant les étapes de la procédure. Il expose également la suite de la procédure : l'arrêt du PLU, les avis PPA et l'Enquête Publique. Puis Madame Citty expose un rappel du PADD et les principes du zonage et du règlement.

**Question : Les haies sont-elles protégées au PLU ? De même, pour les corridors écologiques, qu'en est-il ?**

Réponse : Le PLU protège les bois par des Espaces Boisés Remarquables ainsi que les haies par une trame spécifique. Ces protections sont la conjugaison du travail de l'environnementaliste, de la connaissance du terrain par les élus et de la réalité agricole du territoire. Ainsi, toutes les haies ne sont pas protégées mais seulement les plus significatives. Une OAP est également faite pour préserver ces éléments boisés de la trame verte. Cette OAP protège aussi la trame bleue et donc ce qui est constitutif des corridors écologiques.

**Question : Quelles surfaces sont autorisées pour les extensions, les annexes et les piscines ?**

Réponse : En zone agricole, les extensions doivent être mesurées c'est-à-dire être de 30% de la surface de construction quand celle-ci est supérieure à 120 m<sup>2</sup>, et de 40 m<sup>2</sup> maximum pour les constructions existantes jusqu'à 120 m<sup>2</sup>. La surface s'entend comme surface plancher.

Pour les annexes, elles doivent être de 30 m<sup>2</sup> maximum, d'une hauteur de 3.50 m à l'égout du toit et de 4.5 m au total et à 30 m maximum de distance de la construction principale.

Les piscines ne sont pas limitées si elles sont non couvertes car elles ne sont pas considérées comme annexe dans ce cas. Elles sont non couvertes dès lors que leur hauteur ne dépasse pas 1.80 m de haut (exemple : serre ou tunnel anti-noyade).

**Question : Quand le PLU sera-t-il applicable ?**

Réponse : L'arrêt du PLU est prévu en juin 2019 par le Conseil Municipal. Puis, l'avis des PPA sera rendu au bout de 3 mois. Ensuite, aura lieu l'enquête publique en automne et l'approbation du PLU pour une application début d'année 2020.





**Question : L'école privée ferme ; pourquoi alors, mettre le terrain en zone UI ?**

Réponse : La commune veut réserver ce secteur et le préserver pour des équipements. Si la zone UI est retirée, le terrain ne passe pas constructible mais redevient sans doute une zone agricole.

**Question : Les bois remarquables n'ont-ils pas une forte valeur marchande ?**

Réponse : Les EBR ne tiennent pas compte de cela. En effet, la commune a beaucoup de résineux mais le PLU protège les bois en général indépendamment de leur « valeur ».

**Question : Y-a-t-il un inventaire de cours d'eau en cours ?**

Réponse : Il a été fait avec l'Inventaire des Zones Humides mais il y a peut-être eu une mise à jour de l'inventaire des cours d'eau mais nous n'avons pas de nouveau relevé officiel. Si c'est le cas, les PPA nous demanderont de mettre à jour le PLU au moment de donner leur avis.

En l'absence de nouvelles questions, Monsieur Le Maire clôt la séance.



## ■ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESCRIPTION

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Langon a été approuvé par le Conseil Municipal le 29 Avril 2010 et il y aurait lieu de prescrire sa révision pour les raisons suivantes :

- Mise en conformité avec les nouvelles législations, notamment la loi ALUR, les « lois Grenelle »,
- Mise en compatibilité avec les documents supra-communaux : SCOT du Pays de Redon, PLH (Plan Local d'Urbanisme) de la Communauté de Communes du Pays de Redon, SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Vilaine...
- Fixation des objectifs de modération de consommation d'espace,
- Réalisation de la trame verte et bleue,
- Redéfinition des secteurs constructibles réservés à l'habitat dans un objectif de développement durable et économie du territoire communal.

Il y a donc lieu de réviser le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Il convient par ailleurs d'engager une procédure de concertation avec la population pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et de préciser les modalités de concertation à mener avec la population conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

**VU** les articles L.123 1 et suivants et R.123 1 et suivants du code de l'urbanisme ;

**VU** l'article L.300-2 du code de l'urbanisme ;

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire et sur proposition de la commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide :

- la prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire;
- les principaux objectifs définis pour la prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :
  - Mise en conformité avec les nouvelles législations, notamment la loi ALUR, les « lois Grenelle »,
  - Mise en compatibilité avec les documents supra-communaux : SCOT du Pays de Redon, PLH de la Communauté de Communes du Pays de Redon, SAGE Vilaine...
  - Fixation des objectifs de modération de consommation d'espace,
  - Réalisation de la trame verte et bleue,
  - Redéfinition des secteurs constructibles réservés à l'habitat dans un objectif de développement durable et économie du territoire communal.
- les modalités de concertation mises en œuvre pendant

toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme à savoir :

- la tenue de réunion(s) publique(s)
- la parution d'article(s) dans le journal communal d'informations
- la mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat.
- la délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU ;
- la sollicitation de l'Etat d'une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme, ainsi qu'à tous les frais liés à cette décision ;
- le fait que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont inscrits au budget global 2015.

**Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L. 111-8 du même code**, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

**Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'urbanisme**, à l'issue de la concertation, le conseil municipal délibèrera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

**Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme**, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet d'Ille et Vilaine;
- au président du Conseil Régional ;
- au président du Conseil Départemental ;
- au président de la Chambre départementale d'Agriculture d'I-et-V, Rennes,
- au président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Redon
- au président de la Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine, Redon
- au président de la Communauté de Communes du Pays de Redon ;
- au président de la Communauté de Communes de Grand Fougeray ;
- au président du Pays de Redon et Vilaine, Redon
- au président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Redon ;
- au Président du Syndicat des Eaux de Port de Roche, Langon
- au Président du Syndicat Mixte de Production de Ouest 35, Guichen



# Principales Décisions du Conseil Municipal

l'engagement professionnel (IFSE) et du Complément Indemnitaire (CI) tel que proposé ci-dessus.

➤ Vote un crédit supplémentaire de 5 000 €, portant le montant du régime indemnitaire versé aux agents communaux à 23 280 € (base 2016).

## ■ PERSONNEL COMMUNAL – PRIME DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Gaulin) et 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard), pour 2016, fixe à 160.64 €, le montant de référence de la prime de fin d'année pour un agent à temps complet. La prime est proratisée en fonction du temps de travail. Chaque année, la prime de fin d'année suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique.

## ■ TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs communaux : ils sont consultables sur le Site Internet de la Commune et affichés à la Mairie.

## ■ ACCESSIBILITE MAIRIE – ECOLE LEO FERRE ET SALLE DE SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le cabinet Labesse-Bellé, architecte, a travaillé sur les travaux d'accessibilité de la Mairie, de l'Ecole Léo Ferré et de la Salle de Sports. Les dépenses sont évaluées à :

- 118 800 € HT pour la Mairie,
- 42 300 € HT pour l'école Léo Ferré,
- 51 500 € HT pour la salle de sports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les plans de financement et sollicite une subvention au titre de la DETR (au taux de 40 %), des fonds parlementaires et toutes autres subventions.

## ■ CANTINE ET GARDERIE – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT

Pour le fonctionnement des services communaux de la cantine et de la garderie sur le site de l'école St Marcellin Champagnat, les locaux sont mis gratuitement à disposition de la commune par l'UDOGEC, propriétaire des locaux. L'OGEC sollicite une prise en charge des fluides (eau, électricité, chauffage) à hauteur du temps d'occupation des locaux (ce qui est fait déjà pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires),

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 3 contre (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), décide de rembourser : à l'OGEC de l'école St Marcellin Champagnat, les factures d'eau, d'électricité et de chauffage, dans les proportions suivantes : coefficient de 0.493 pour la durée et 0.152 pour la superficie. Le calcul se fera sur les bases des factures d'eau, d'électricité et de chauffage de l'année n-1.

## ■ MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS - CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), autorise le Maire à signer les conventions à passer avec les associations pour la mise à disposition de locaux communaux.

## ■ CONSEIL EN ARCHITECTURE- CONVENTION CAU 35 AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle la convention CAU 35 (Conseil en Architecture et Urbanisme), proposée par le Conseil Départemental, pour la période 2017/2019. Participation financière de la Commune : 63 € par vacation..

Le service proposé par le Département se présente sous la forme de prestations par des architectes-conseillers dont les missions sont :

- Apporter un conseil aux pétitionnaires pour leurs demandes relatives à leur permis de construire ou autres documents d'urbanisme, en amont de la démarche, tant que le projet est encore modifiable,
- Apporter aux élus les conseils sur les autorisations d'urbanisme (Déclarations Préalables, Permis de Construire)
- Apporter aux élus les conseils dont ils ont besoin pour leurs projets d'urbanisme, d'architecture, d'équipements communaux et en matière de patrimoine,
- Faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (STAP), grâce à une intervention en amont.

## Séance du 09 Février 2017

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETTEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN (à partir de la 2ème question), M. Charles FOSSE, Mmes Pierrette GARDELLE, Pasquale BREGER, Eve GAULIN (jusqu'à 21h30, après la question sur le DCE de la liaison douce rue de Renac), M. Franck DOUILLARD

## ■ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DURABLE – DEBAT

Par délibération n° 2015-056 en date du 09 Juillet 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Mme Sophie PAGES, du bureau d'études CITTE-CLAES présente le projet. Un exemplaire du document a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation.

Conformément à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, le PLU présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la collectivité. Dans le respect des principes énoncés aux articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des



# Principales Décisions du Conseil Municipal

espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD s'articule avec les documents de planification et d'orientations existants à l'échelle supra communale : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Redon-Bretagne Sud, le SAGE Vilaine... Le PADD établit le projet d'aménagement du territoire pour les 10 ans à venir. Il s'inscrit dans le respect des objectifs de développement durable du Code de l'Urbanisme.

Le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le jeudi 26 Janvier 2017.

Mme Pagès fait un rappel sur les diagnostics paysagers et urbains, les enjeux environnementaux, l'évolution de la population et des logements.

Le territoire de Langon offre une richesse environnementale et une variété de paysages naturels et ruraux qu'il convient de préserver et de valoriser. De ce fait, le développement de la commune doit tenir compte de la valeur patrimoniale (paysagère, architecturale, environnementale), économique (industrielle, artisanale, touristique, agricole) et écologique (Site Natura 2000, espaces liés aux marais de la Vilaine, continuités écologiques, trame verte, trame bleue) du territoire afin de contribuer à la protection des paysages et à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

Le PADD expose les volontés communales qui s'articulent autour de trois principes fondamentaux :

## 1) Valoriser le territoire en maintenant l'équilibre entre préservation des espaces et usages, notamment agricoles, en :

- Protégeant les éléments naturels et paysagers participant à la qualité du cadre de vie et jouant un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité,
- Valorisant les paysages qui façonnent l'identité communale,

## 2) Développer l'urbanisation dans un souci de durabilité et d'économie des espaces, en :

- Offrant une diversité d'habitat et une qualité urbaine maîtrisée,
- Confortant l'urbanisation au sein de l'enveloppe agglomérée et en renforçant son attractivité
- Limitant l'étalement urbain consommateur d'espace et l'extension urbaine des hameaux afin d'éviter l'empiètement sur les espaces agricoles et naturels,
- Organisant les déplacements à l'échelle communale
- Protégeant les ressources naturelles.

## 3) Conforter les activités économiques, agricoles et les différents modes de déplacement, en :

- Agissant en faveur des activités économiques de la commune,

- Confortant l'activité agricole, garante de la qualité des paysages et de l'environnement,
- Favorisant l'intégration de la commune dans son inter-communalité.

Suite à une présentation synthétique du diagnostic du territoire, des projections démographiques et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et, conformément à l'article L 123-18 du Code de l'Urbanisme, le débat sur le PADD est ouvert au sein du Conseil Municipal.

La densité exposée dans le PADD est issue des obligations du SCoT. La DDTM, à l'occasion de la réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées, a encouragé la commune à aller au-delà de cette densité qu'elle trouve minimale. M. le Maire précise que, augmenter la densité minimale attendue, diminue la surface nécessaire à l'urbanisation et que les zones constructibles devraient alors être revues.

Certains élus s'inquiètent que la densité puisse bloquer des projets ou que le PLU ne réponde plus aux obligations du SCoT puisque la révision de celui-ci est en cours et tendrait vers une densité de 15 logements par hectare.

L'Agence CITTÉ Claes précise que lorsque le SCoT révisé sera approuvé, le PLU aura 3 ans pour se mettre en compatibilité. Pour le projet de PLU, il apparaît plus judicieux de laisser afficher une densité globale minimale exigée de 12 logements par hectare mais de réfléchir à l'aménagement de certains secteurs sur lesquels une densité supérieure pourrait être prévue dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Le projet de PLU se doit de tenir compte des particularités de chaque secteur (développement le long de la route de Renac, secteur d'épaississement du tissu urbain sur la rue du Moulin, etc.) et ainsi d'adapter les règles et les principes d'aménagement aux conditions du site.

Le PLU en vigueur actuellement présente 12 hectares de terres constructibles dans la zone agglomérée. Le projet de PLU a limité cette surface à 9 hectares. Il y a donc déjà une certaine réduction de la consommation des espaces. Ce projet répond à une ambition de croissance démographique optimiste mais raisonnable et adaptée au territoire. Le Conseil Municipal décide donc de rester sur cette densité minimale globale et de travailler finement chaque secteur.

L'Agence CITTÉ Claes présente la notion de STECAL et leur caractère exceptionnel. Le Conseil Municipal valide les hameaux constructibles et les arguments avancés notamment la position vis-à-vis de la gare et de la zone agglomérée.

M. le Maire s'interroge sur la possibilité de réaliser des aménagements aux abords de la gare. Le PADD prévoit, sur la carte ainsi que dans le corps du texte, le positionnement de la polarité de la gare et de l'aménagement d'un



# Principales Décisions du Conseil Municipal

espace multimodal. Le projet de PLU pourra donc, dans sa traduction réglementaire, prévoir un zonage compatible avec le projet d'aménagement de gare routière.

Certains élus s'inquiètent de la prise en compte de l'agriculture. Le PADD reporte tous les sites sur lesquels existent des bâtiments agricoles, qu'ils soient un siège d'exploitation, des bâtiments en activité ou des bâtiments ayant eu un usage agricole jusqu'à récemment. Ainsi, l'activité agricole est préservé dans le PADD avec un zonage qui sera cohérent et permettra la reprise d'un site si un agriculteur était intéressé (zonage agricole et absence de zone de développement urbain à proximité).

La question de la protection de la parcelle portant sur le boisement de pins du Manoir du Fao. La notion de boisement portée dans le PADD peut supposer que c'est le boisement qui sera protégé de toute coupe ou abattage alors que la commune souhaite plutôt préserver cet espace comme un espace de respiration non constructible. A l'origine, cette parcelle était un jardin qui a, par la suite, été plantée de pins. Ces pins ne sont pas particulièrement beaux, ils arrivent même en fin de vie. Ils ne participent pas réellement à la valorisation paysagère du bourg. A priori, le propriétaire ne tient pas non plus à ce que le boisement soit protégé en lui-même. Il est donc décidé que la notion de boisement soit retirée et remplacée par la notion d'espace de respiration.

M. le Maire signale le projet de l'entreprise Denis Matériaux, implantée à la Jaunais, qui souhaite étendre ses espaces de circulation. Aujourd'hui, l'entreprise est contrainte par un espace boisé classé. La communauté de communes, compétente en matière économique, n'encourage pas la commune à lancer une révision allégée de son PLU actuel (pour déclasser l'EBC) étant donné l'avancement de la révision générale du PLU. L'Agence Cité Claes précise que la présence de l'entreprise a été prise en compte dans le PADD avec une notion de pérennisation des activités diffuses sur le territoire. Le projet de PLU pourra donc étudier le déclassement partiel du boisement pour permettre l'extension de l'activité.

Le projet de PADD est annexé à la présente délibération. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

## ■ ECOLE LEO FERRE – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - PARTICIPATION 2017 DES COMMUNES EXTERIEURES

Sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Fixe à 916.72 € le coût moyen à l'élève, pour la participation 2017 des communes extérieures aux dépenses de

fonctionnement 2016 de l'école Léo Ferré de Langon.

➤ Arrête comme suit la répartition entre les communes, pour les élèves présents à la rentrée scolaire 2016/2017 :

• Langon (60 élèves) :	55 003.35 €
• Ste Anne sur Vilaine (10,5 élèves)	9 625.59 €
• Chapelle de Brain (13,5 élèves)	12 375.76 €
• Renac (2 élèves)	1 833.45 €
• Guémené-Penfao(1 élève)*	916.72 €
• TOTAL (87 élèves)	79 754.87 €

\*Guémené ayant une école publique, la participation ne sera pas demandée.

## ■ ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT- CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION 2017

Après avoir tenu compte que certaines dépenses calculées dans les dépenses de fonctionnement de l'école publique sont directement payées par la Commune (salaire de l'animateur, transport à la piscine et aux mini-maronnaises, animation Préhistoire...), sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 854.26 € par élève domicilié et scolarisé à Langon, la base de la participation 2017 de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée. Le montant total de la participation est établi à 35 878.92 € (854.26 € x 42 élèves domiciliés à Langon et inscrits à la rentrée de septembre 2016).

## ■ ECOLE ST MICHEL DE REDON - DEMANDE DE PARTICIPATION 2017

Un élève, domicilié à Langon, est scolarisé en classe U.L.I.S. destinée à recevoir les élèves en situation d'handicap scolaire, à l'école Saint Michel à Redon. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour 2017, la somme de 873.77 € à l'école St Michel de Redon.

## ■ ECOLE LEO FERRE – CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES 2017

Sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 47.84 €/élève (augmentation de 1,5 % par rapport à 2016), le montant des crédits scolaires accordés à l'école Léo Ferré, pour l'année 2017. La somme de 4 162.08 € (47.84 € x 87 él.) sera inscrite au Budget Primitif 2017.

## ■ ACTIVITES PEDAGOGIQUES - SUBVENTION 2017

Sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1.5 % la subvention pour les activités pédagogiques et la fixe à 23.07 € par élève domicilié à Langon et inscrit dans une des écoles de Langon le jour de la rentrée scolaire 2016/2017, ce qui donne la répartition suivante :

- Ecole Léo Ferré : 23.07 € x 60 él = 1 384.20 €.
- Ecole St Marcellin Champagnat : 23.07 € x 42 = 968.94 €.



**■ RÉVISION DU PLU –****RECENSEMENT DU PATRIMOINE LOCAL**

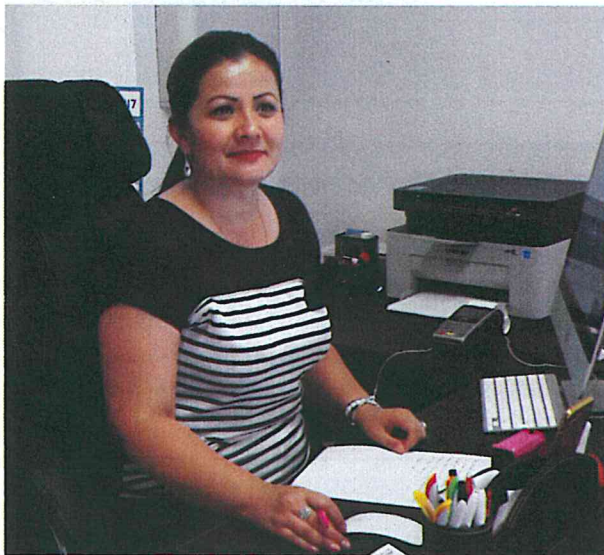
La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune intégrera l'ensemble des notions instaurées par la Loi ALUR de mars 2014 et notamment la modification de la législation en matière de réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel en milieu agricole ou naturel.

L'article L151-11 du Code de l'Urbanisme stipule : « Dans les zones agricoles naturelles ou forestières, le règlement peut (.....) désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromettra pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site ». Cet article signifie que sans identification graphique de ces bâtiments au PLU, il

ne pourra être autorisé le moindre changement de destination (les extensions et les rénovations de bâtiments seront toujours possibles dans une certaine mesure). Il est donc indispensable de réaliser un inventaire de ce patrimoine local afin de permettre son évolution dans le futur.

Ce patrimoine est réparti à l'échelle de l'ensemble du territoire, diffus dans le tissu bâti des hameaux ou isolé. Le Maire invite tous les habitants de Langon à participer à cet inventaire, en faisant parvenir à la mairie, avant le **30 Septembre 2017** :

- La localisation du bâtiment
- Une ou des photos (au format numérique) du bâtiment à l'état actuel
- Une description succincte du bâtiment (ex : grange en pierre, dépendance, cave,...)

**Vie Locale****■ NOTRE NOUVEAU MÉDECIN SE PRÉSENTE...**

Docteur TIMOHE Andreea (37 ans), née en Roumanie, En France depuis 2011, A Langon (35660) depuis début mai 2017, à la maison médicale 3 rue du Bézy, Mon époux : Dr TIMOHE Lucian, médecin à Guéméné-Penfao, depuis début mai 2017, à la maison médicale, Un fils de 3 ans

Exerce au cabinet médical, 3 rue du Bézy : ouvert tous les jours, du lundi au vendredi, sur Rendez-Vous, de 9h à 18h. Tél. 09.82.24.16.09.

**■ ANIMATIONS COMMUNALES**

L'animateur communal vous propose des randonnées pédestres, cet été :

- En Juillet, les vendredis 7, 21 et 28
- Rendez-vous à 19h à la Salle de Sports. Marches de 1h30 à 2h : gratuites et ouvertes à tous.

**■ RECENSEMENT INSEE DE LA POPULATION en 2018**

Le dernier recensement date de 2013. En 2018, la Commune doit réaliser le recensement des habitants. L'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Des évolutions sont intervenues depuis le dernier recensement, notamment la possibilité pour chaque personne recensée de répondre au questionnaire du recensement par internet. Bien entendu, la réponse sur

questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

**■ ARBRES SUR LA VOIE PUBLIQUE - RESPONSABILITE ENGAGEE**

Dans les pages suivantes, ENEDIS (ex. ERDF) nous informe de l'obligation d'élaguer les arbres proches des lignes électriques et aussi des lignes téléphoniques. Le 6 Mars dernier, des rafales de vent ont provoqué la chute d'arbres sur les routes dans plusieurs endroits de la Commune. En cas d'accident sur la voie publique provoquée par la chute d'un arbre, la responsabilité du propriétaire de l'arbre peut être engagée. Soyons vigilants sur l'entretien des arbres, notamment sur le bord des routes. Le propriétaire risque également une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € par câble endommagé.



titre des fonds de concours, ne doit pas être supérieure à l'autofinancement. Nouveau plan de financement proposé :

<b>Total Dépenses HT.....</b>	<b>38 951.25 €</b>
Travaux HT.....	30 497.25 €
Honoraires architecte.....	7 650.00 €
Missions CT et Coordination SPS (2 412 €/3).....	804.00 €
<b>Total Recettes HT.....</b>	<b>38 951.25 €</b>
Subvention DETR (en attente).....	13 632.00 €
Subvention Fonds de Concours.....	12 659.62 €
Autofinancement.....	12 659.63 €

Mme Gaulin s'étonne que les travaux d'accessibilité de l'école soient réalisés un an après qu'un enfant handicapé ait terminé sa scolarité. M. le Maire répond qu'il y avait une procédure à respecter : après avoir validé l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) en Septembre 2015, il a fallu désigner un architecte, faire les demandes, consulter l'architecte des Bâtiments de France, solliciter les subventions, choisir les entreprises. Tous les travaux d'accessibilité qui ne nécessitaient pas l'intervention d'un architecte ont été réalisés en régie. M. le Maire fait remarquer que la Commune est en avance sur le programme de travaux figurant dans l'ADAP.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, pour les travaux d'accessibilité à l'école Léo Ferré, le nouveau plan de financement ci-dessus,

#### ■ Vérification du matériel incendie

Le contrat pour la vérification du matériel incendie (extincteurs, issues de secours, alarmes incendie, éclairage de sécurité...) date de 2007. Une mise en concurrence a été lancée. 4 sociétés ont répondu.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard) :

Retient la proposition de la société Extincteurs Nantais, Parc Industriel, 34 rue de la Vertonne 44123 VERTOU, pour la vérification annuelle du matériel incendie ; extincteurs, alarmes incendie...

#### ■ Révision du P.L.U. - Déclaration préalable pour les clôtures

Dans le cadre de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme, les communes peuvent décider de soumettre les

clôtures à déclaration préalable sur leur territoire, en application de l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme, modifié par Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015-art.6. La commission qui travaille sur la révision du PLU le propose.

Cette obligation de soumettre les clôtures à déclaration préalable paraît souhaitable compte-tenu d'une part, de leur importance visuelle et, d'autre part, de la nécessité de vérifier le respect des limites existantes ou futures du domaine public avant édification des clôtures. Une déclaration préalable permet au Maire de réagir dès l'instruction de la demande en cas de non-conformité plutôt que de constater l'irrégularité une fois les travaux réalisés.

A la question de Mme Bréger qui s'étonne que la question de la Déclaration Préalable pour les clôtures doive passer en Conseil Municipal, M. le Maire répond qu'il faut une délibération qui sera annexée au Plan Local d'Urbanisme. Mme Bréger fait remarquer que c'est de la surréglementation.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard), décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, et précise que la présente délibération sera annexée au règlement du Plan Local d'Urbanisme,

#### ■ Lotissement du Tumulus – Permis d'Aménager

Une personne est intéressée par l'achat d'un lot dans le lotissement du Tumulus. Le notaire fait savoir que le permis d'aménager est caduc : si des travaux d'aménagement n'ont pas été réalisés en totalité et s'il reste, ne serait-ce que des travaux de finition (l'enrobé, les candélabres, trottoirs...), alors les travaux ayant été interrompus pendant plus d'un an après la période de validité initiale du Permis d'Aménager : le permis d'aménager est caduc depuis le 27 octobre 2017.

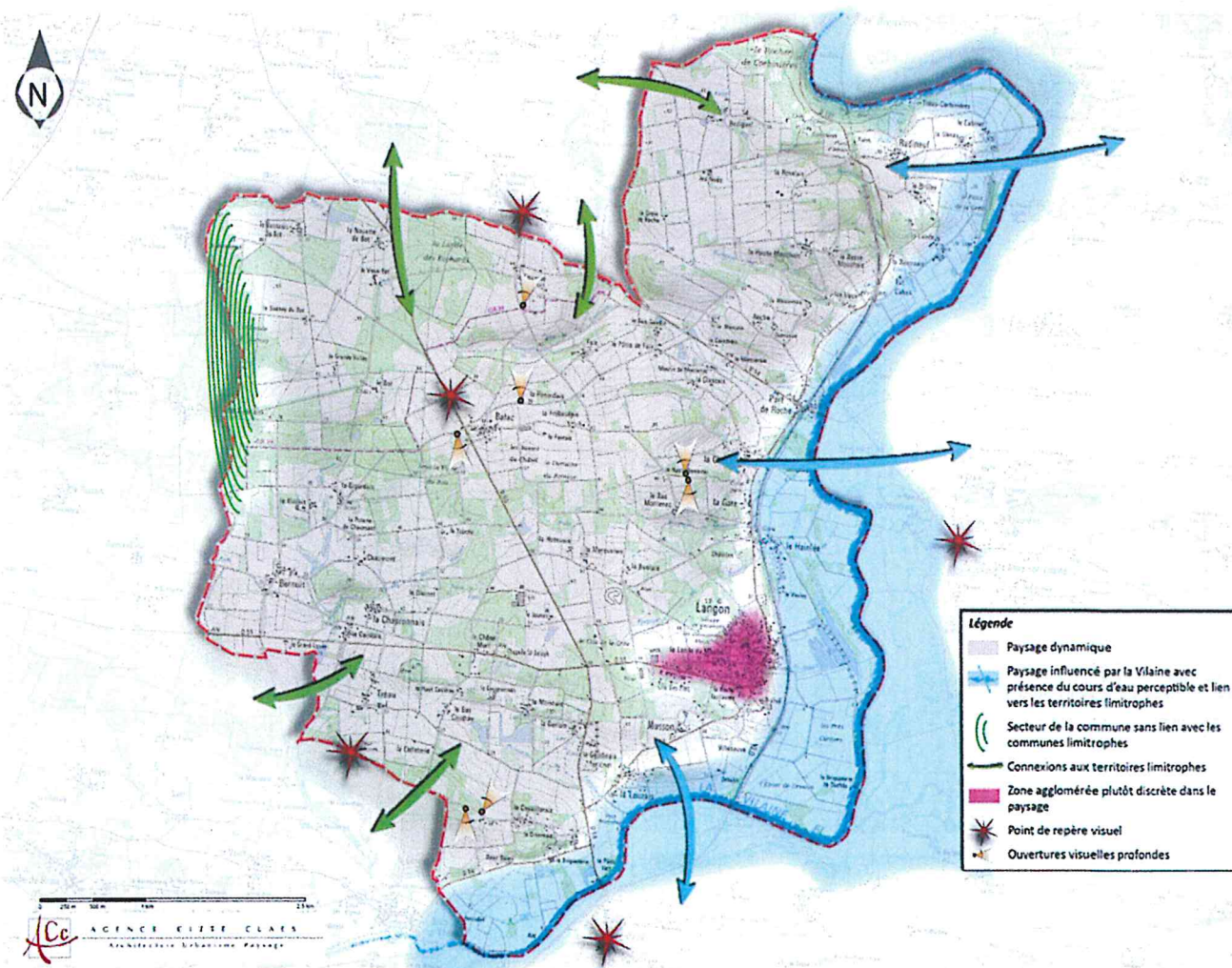
Pour le notaire, la commercialisation des lots ne peut se faire sans un nouveau permis d'aménager. Il y aurait donc lieu d'autoriser le Maire à déposer et signer la nouvelle demande de permis d'aménager.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une nouvelle demande de Permis d'Aménager pour le lotissement du Tumulus.



## ■ Révision du PLU

Lancée par la délibération du 9 juillet 2015, l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme a débuté fin 2015 par la réalisation des diagnostics du territoire (paysage, urbanisme, environnement, agriculture, démographie...). Cette phase de découverte de la commune s'est poursuivie par une analyse fine de la capacité d'accueil du territoire et des contraintes supra-communales qui s'appliquent. Les différents enjeux relevés associés à cette capacité permettent d'établir les grandes orientations générales d'aménagement du territoire, déclinées dans un document unique : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce PADD sera présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique organisée durant le courant du 1er trimestre 2017.



## ■ Nettoyage des sentiers

Le chantier d'insertion du CPIE de Saint-Just est intervenu à deux reprises pour nettoyer les sentiers de randonnées (VTT et Pédestres) sur la Commune :

- 1 premier passage en juillet, sur 12 jours
- 1 second passage en novembre, sur 3 jours.

Ils ont été accompagnés tous les jours par 2 bénévoles : Jean-Yves Bretel et Paul Jallu qui connaissent parfaitement bien la commune et que nous remercions vivement.

Coût pour la Commune : 5 040 €.

Les amoureux de la nature et de la randonnée peuvent ainsi profiter agréablement des superbes paysages langonnais.





Le 15 Février 2019

## Copie d'écran pour mise à jour du Site Internet de la Commune

https://www.langon35.bzh/wp-admin/post.php?post=5736&action=edit&duplicate=1&post\_original=5656

Modifier l'actualité - Lango...

SACPA - Chenil Service F... OMER - Outil mutualisé p... Syndicat mixte Mégallis Br... biGéo - Identification Galerie de composants ... Sites suggérés

Voire le site Visualiser l'actualité Déconnexion

### MODIFIER L'ACTUALITÉ

Cette publication est un duplicata de "Réunion du Conseil Municipal".

#### Réunion du Conseil Municipal

**INTRODUCTION**

Réunion du Conseil Municipal, en session publique ordinaire, le jeudi 21 Février 2019, à 20h, à la Mairie, salle du Conseil Municipal.

**IMAGE PRINCIPALE**

Cliquez sur l'image pour la modifier ou la mettre à jour.

Supprimer l'image principale

**CONTENU**

Ajouter un média Ajouter un formulaire

Ajouter un album

Formats

Visuel Code source

Lors de cette séance et dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il sera débattu de la modification et de l'évolution du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

#### ORDRE DU JOUR :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme - PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : Modification et évolution
- Eglise - Lot 8 - Peintures murales - Avenant n° 1 au marché Arthémis/Fray
- Eglise - Lot 10 - Electricité - Avenant n° 2-1 au marché CGV et CIEL
- Salle Polyvalente - Contrat d'entretien des toitures-terrasses
- Questions diverses

Nombre de mots : 37 Brouillon enregistré à 7 h 30 min 57 s. Dernière modification le 15 février 2019 à 7 h 26 min

**AUTEUR ET NOTES**

**PUBLIER**

État : Brouillon [Modifier](#)

Visibilité : Public

Public

Protégé par mot de passe

Privé

Enregistrer en Brouillon Prévisualiser

Publier

Archiver

Supprimer définitivement

**AFFICHAGE**

**Affichage général**

Date de publication \*

15/02/2019

Date d'archivage

22/02/2019

**Affichage sur la page d'accueil**

Décochez cette case si vous ne souhaitez pas afficher cette publication sur la page d'accueil.